



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 58588

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la proposition formulée dans la note de l'Institut de l'entreprise intitulée « Big data, efficacité énergétique, nouvelles technologies de production : Comment faire entrer la France dans la troisième révolution industrielle ? » et consistant pour les pouvoirs publics à accélérer la recherche sur les matériaux. Comme dans le cas de l'impression classique, la production et la commercialisation de matériaux utilisés par les imprimantes 3D pourraient s'avérer rémunératrices. La France, bien dotée en industriels de la chimie et spécialistes des matériaux innovants, devrait s'engager dans cette voie. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Conscient du futur rôle de l'impression 3D dans l'économie française, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique est pleinement investi dans le développement de cette technologie en France. Ce secteur fait l'objet d'une attention particulière des services pour favoriser d'une part, la structuration d'une filière française de l'impression 3D et, d'autre part, la diffusion de cette technologie dans les principaux secteurs de consommation (grand public, commerce, santé, ...) et dans l'industrie. Les matières de base nécessaires à l'impression 3D représentent en effet un réel enjeu économique et stratégique. Le marché des matières de base (plastiques, polymères, métaux et céramiques) devrait représenter un chiffre d'affaires de plus de 600 millions de dollars d'ici 2025. Cependant, il apparaît également que les constructeurs de machines ont tendance à adopter une stratégie de vente bien connue, héritée des fabricants d'imprimantes 2D (les imprimantes papier). Ainsi, lorsqu'une société acquiert une machine professionnelle, celle-ci se voit dans l'obligation d'utiliser le matériau propre à la marque. C'est toutefois moins vrai sur le secteur des imprimantes personnelles. Les fournisseurs de matières, qui se lanceront sur ce marché, devront donc s'adapter rapidement aux développements des nouvelles machines, tout en proposant des prix compétitifs. Une étude sur le futur de l'impression 3D va être lancée en 2015 par le pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, afin notamment d'identifier les atouts et les faiblesses des acteurs français de l'impression 3D en termes de matières premières, de machines et de logiciels. Cette étude a comme objectif de proposer des recommandations aux pouvoirs publics afin de faire émerger des champions français dans la chaîne de valeur de l'impression 3D. L'Etat et les collectivités territoriales soutiennent aussi financièrement de nombreux projets de recherche et développement d'impression 3D labellisés par les pôles de compétitivité. Un certain nombre de projets aidés sont d'ores et déjà terminés avec des résultats très prometteurs en termes d'industrialisation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58588

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5404

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2514